Image not found or type unknown

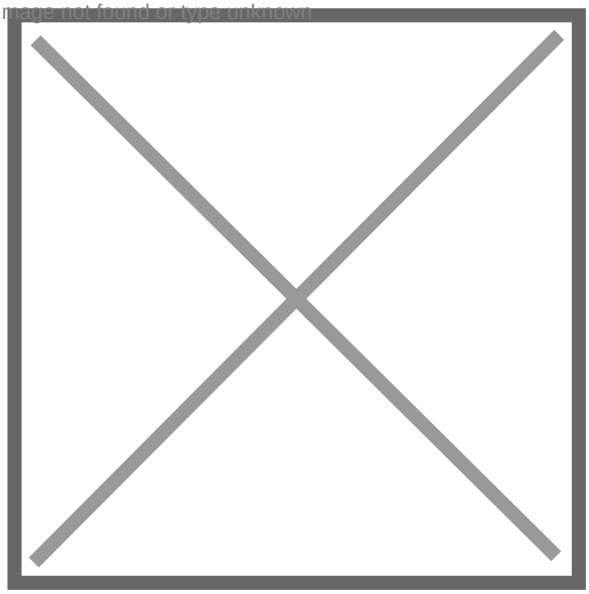

Démission du président et statuts vides !!!

Par **vigni**, le **06/01/2010** à **17:44**

Bonjour,

Je suis bénévole dans une association dont les statuts ne prévoit pas le remplacement des membres démissionnaires.

Le président vient de démissionner à l'instant. Le vice président va donc assurer l'intérim. Nous allons convoquer une assemblée générale extraordinaire sous 8 jours.

En revanche, il y a 14 membres dans le bureau mais 5 ont démissionés. Aussi nous voudrions profiter de cette assemblée extraordinaire pour nommer les 5 démissionnaires et le nnouveau président. Mais rien n'est prévu dans les statuts.

Pouvez vous me dire ce qui fait foi dans ce cas. Merci à vous c'est assez urgent.

Virginie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés